

Avis public



PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA09 17170

AVIS est par les présentes donné que le règlement ci-après décrit a été adopté par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 1er juin 2009 et entre en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA09 17170 :

Règlement sur l'occupation à des fins de garderie, du bâtiment situé au 5305 – 5307, avenue Decelles.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 10 juin 2009.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement